

Jeudi 17 mars 2016

Maternité du Centre hospitalier de Pithiviers

Depuis plusieurs années, des difficultés récurrentes de respect des conditions réglementaires de l'organisation de la permanence et de la continuité des soins sont observées au sein du Centre hospitalier de Pithiviers et elles ont été confirmées par un audit réalisé par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en 2014.

Suite à l'aggravation de cette situation faisant apparaître la dégradation de la couverture médicale de l'activité de soins de gynécologie obstétrique, la direction de l'établissement du Centre hospitalier de Pithiviers a fait un signalement à l'ARS en plein exercice de ses responsabilités le 17 février 2016.

L'ARS a réalisé une mission d'inspection le 1^{er} mars 2016 relevant un grand nombre d'irrégularités en matière d'organisation de la permanence et de la continuité des soins sur trois lignes d'activité (gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation et pédiatrie) prévues dans le code de la Santé publique et des carences en matière de sécurité des soins.

Cette situation entraînant entre autre un recours important à l'intérim médical ne pouvant que s'accroître en raison de l'indisponibilité annoncée de nouveaux praticiens.

En conséquence de quoi, l'ARS a fait injonction au Centre hospitalier de Pithiviers de communiquer avant le 5 avril 2016 l'ensemble des éléments de preuve attestant de la régularisation de la situation sus-décrite et de la mise en conformité de la totalité des activités de gynécologie obstétrique en hospitalisation complète pour garantir la pérennité de l'organisation de la permanence et de la continuité des soins.

En cette attente, le Centre hospitalier de Pithiviers doit mettre en œuvre les dispositions de vigilance particulières pour toute situation de parturiente potentiellement porteuse du moindre risque obstétrical pour elle-même ou pour l'enfant à naître. Ces dispositions devront être prises avec recours élargi aux transferts in utero dans le cadre du réseau périnatalité.

L'ARS ne méconnaît pas l'extrême difficulté de la démographie médicale dans les spécialités concernées. Elle laisse la direction du Centre hospitalier proposer toutes solutions alternatives dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet effet, l'ARS a reçu le 8 mars 2016, le maire de Pithiviers et la direction du Centre hospitalier de Pithiviers afin de leur confirmer la teneur des constatations effectuées et évoquer avec eux les solutions pouvant être avancées ainsi que le calendrier de celles-ci en lien avec la communauté d'établissement.

L'ensemble de ces solutions devant s'inscrire dans un souci d'intérêt global de l'établissement et de son avenir.

Contact :

Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse
Tél : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17
ars-centre-presse@ars.sante.fr